



# LIVRET D'ACCUEIL



LA MAISON D'ENFANTS  
SAINT VINCENT DE PAUL

8, rue Saint-Jean - 44000 Nantes - Tel : 02 40 48 02 39  
Fax : 02 40 12 08 77 - E-mail : [maisonstvincent@wanadoo.fr](mailto:maisonstvincent@wanadoo.fr)  
[www.maisonstvincentdepaul.fr](http://www.maisonstvincentdepaul.fr)

## Un peu d'histoire

La Maison d'enfants Saint-Vincent-de-Paul existe depuis 1852, date à partir de laquelle les Filles de la Charité (Congrégation fondée par Saint-Vincent-de-Paul) ont commencé à accueillir des enfants souvent orphelins ou dont les familles avaient des difficultés pour les prendre en charge.

Longtemps la Maison d'enfants a fonctionné comme un orphelinat, les sœurs y travaillaient bénévolement,

les seules ressources provenaient de dons et legs mais aussi de participation financière des familles quand elles le pouvaient.

Dans une période plus rapprochée, les sœurs percevaient une pension pour les enfants placés par l'Assistance publique.

● **En 1981**, une Convention est signée avec le Département, la Maison d'enfants Saint-Vincent-de-Paul est agréée pour recevoir des enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

● **En 1958**, l'Association des Amis de Saint-Vincent-de-Paul a été créée pour aider notamment les sœurs dans la gestion de la Maison.

● **Au fil du temps** la Maison d'enfants a dû s'adapter pour répondre au mieux aux besoins des enfants sans pour autant oublier sa mission première d'accueil et de protection des enfants.

Les difficultés actuelles de ta famille font que le Juge (ou parfois une autre personne) nous a demandé de t'accueillir ici pour quelque temps.

Avec tes parents, la Maison d'Enfants t'aidera à grandir et à vivre ta vie d'enfant.



# Organigramme

Géré par l'Association les Amis de Saint-Vincent-de-Paul, le Personnel de la Maison d'Enfants se compose :

- d'une équipe de direction : 1 directeur, 2 chefs de service éducatif
- de trois équipes éducatives : Chaumière, Gai-Logis, Bon Accueil (éducateurs et maîtresse de maison)
- d'une équipe de surveillants de nuit
- d'une psychologue
- d'une équipe administrative : secrétaire comptable
- des services généraux : cuisinier, ouvrier professionnel

Une équipe éducative encadre et accompagne les enfants dans tous les moments du quotidien. La vie de groupe permet un apprentissage de la vie sociale à travers les règles de vie.

**7h30** Réveil - toilette  
Petit déjeuner

**8h30** Départ pour l'école

**12h** Déjeuner  
Chouette, on va savourer les petits plats du cuisinier

**13h30** Retour à l'école jusqu'à 16h30

**17h** Goûter, Devoirs  
Douche  
Détente + jeux

**18h45** Dîner  
Toilette  
(on se brosse les dents !)

**20h30** et une petite histoire  
avant d'aller dormir

Sur le groupe où tu vivras, des éducateurs et éducatrices, aidés d'une maîtresse de maison sont là pour t'accompagner.

Ils sont à ton écoute, te conseillent et te consolent si tu en as besoin.

La nuit, des veilleurs de nuit prennent soin de ton sommeil.

Et les mercredi, et les week-end on se repose, on s'amuse, on se dépense... Pendant les vacances, un séjour de quelques jours à la campagne ou à la mer est proposé aux enfants.



## Famille

### TES PARENTS ET TOI

Tes parents peuvent t'accompagner et visiter la Maison d'Enfants avant ton arrivée.

Tu restes en contact avec ta famille : téléphone, courrier, visites, sorties, etc. (selon la décision du Juge).



## Soins

Lors de l'admission de votre enfant, vous nous confierez son carnet de santé afin de faciliter son suivi médical par un médecin traitant. Vous nous préciserez s'il bénéficie de consulta-

Tu peux, selon ton âge et tes possibilités, aller en primaire, au collège ou en école spécialisée. Le midi tu déjeunes soit à la cantine, soit à la Maison d'Enfants.

Après la classe les éducateurs sont là pour t'accompagner dans tes devoirs.

## LES PARENTS EN FONCTION DE LA DÉCISION DU JUGE :

- ont une place déterminante dans la prise en charge de leur enfant.
- sont associés à toutes les décisions le concernant.
- peuvent l'accompagner lors d'un rendez-vous médical.
- continuent à suivre sa scolarité.
- restent en lien avec lui (téléphone, courrier, visites, sorties, ...) selon la décision du Juge.
- Des représentants de parents participent au Conseil de Vie Sociale de la Maison d'Enfants.

## École

Tous les enfants sont scolarisés dans différentes écoles du quartier, publiques ou privées selon le choix des parents.

tions spécialisées pour éventuellement poursuivre cette prise en charge.

Vous êtes informés et associés à toutes démarches médicales. Si besoin, votre enfant pourra bénéficier d'un suivi thérapeutique (psychologue, rééducation orthophonique, psychomotricité, etc.) à l'extérieur de l'établissement.

Il pourra également rencontrer, s'il le souhaite, la psychologue de la Maison d'enfants.

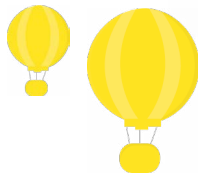
## Loisirs

Diverses activités te seront proposées les mercredis, les week-ends et pendant les vacances scolaires, le temps où tu n'es pas avec tes parents.

Le mercredi tu peux choisir de faire :

- Des activités sportives : judo, gymnastique, danse, capoeira ...
- Des activités artistiques : théâtre, dessin, musique ...
- Des jeux de plein air

L'été selon ton âge, tu pourras partir en colonie de vacances ou en gîtes pour enfants, à la mer, à la campagne ...



Les week-ends :

On se repose et les loisirs sont différents selon le temps : cinéma, théâtre, musée, médiathèque, mais aussi plage, balades, vélo ...

Pendant certaines vacances scolaires nous partons quelques jours à la campagne ou à la mer.

Annexes disponibles au secrétariat

- Règles de vie
- Conciliateurs
- Charte des droits et libertés
- Droits de l'enfant
- Conseil de Vie Sociale
- Document individuel de prise en charge



Partenaires  
~~~~~



**Saint-Christophe**  
*MUTUELLE D'ASSURANCES*

**M** AISON  
D' **E** NFANTS  
**S**aint **V**incent de **P**aul